

Nouvelle station d'épuration: quelles incidences pour les usagers?

ENVIRONNEMENT La reconstruction de la station d'épuration va augmenter la facture des usagers mais moins que prévu et au bénéfice de l'environnement

La facture d'eau que recevront les consommateurs du bassin cannois en juillet prochain affichera un nouveau prix pour l'assainissement des eaux usées. C'est la conséquence de la reconstruction de la station d'épuration qui rejettera en mer une eau aux normes écologiques actuelles, en lieu et place des effluents douteux de l'ancienne. High-tech à tout point de vue (*voir ci-contre*), l'usine sera opérationnelle en janvier 2012.

Pour le consommateur, le prix du mètre cube traité passera donc de 0,782 € à 0,866 € (hors TVA sur la base de 120 m³/an). Mais comme le coût de l'assainissement n'est qu'une partie du prix de l'eau du robinet, la facture globale annuelle des clients de la Lyonnaise des eaux n'augmentera que de 15,89 €, soit 4,6 % TVA incluse. Raisonnable si l'on considère l'importance de l'équipement à construire et "agréablement" surprenant, si l'on se souvient des prévisions annoncées par les cabinets d'études.

Négociations au couteau avec trois opérateurs

En juillet 2007, en effet, le SIABC (lire par ailleurs) prévoyait une augmentation bien supérieure: +10,7 %, au lieu de +4,6 % aujourd'hui. Et ceci pour une station qui devait coûter 60 M€ alors qu'elle en coûtera 77 au final. D'où



Vue aérienne de la station d'épuration dans son environnement avec 4000 m² de panneaux solaires sur les toits. (Photo D.R.)

vient donc cette différence, clairement au bénéfice des usagers? Elle résulte d'une négociation au couteau menée par le SIABC: « Ça a été... mordant! - C'est le premier mot qui vient à l'esprit du directeur du syndicat à l'issue de trois mois de discussion avec les opérateurs restés en lice à l'issue de l'appel d'offres. Veolia, La Lyonnaise et Saur ont présenté chacun des projets assez similaires. - Nous avons organisé une vraie mise en concurrence, àpre et bien

réelle. Et il ne s'agissait pas seulement de discuter le bout de gras. Le syndicat et ses ingénieurs ont une capacité d'expertise déterminante car certaines techniques demandent une analyse fine pour ne pas se faire "balader". La Lyonnaise a eu chaud mais elle a relevé tous les défis. Nous avons trois bons projets mais au final, ce qui a fait la différence, c'est que celui de la Lyonnaise était 14 % moins cher que les autres. » commente David Lisnard, 1^{er} adjoint

au maire de Cannes. Tout en calculant les prix, les opérateurs ont même joué la surenchère écologique. High-tech, propre et sans odeurs, la station affichera un bilan carbone quasi neutre. Là où l'ancienne station générerait 2588 tonnes d'équivalent carbone par an, la nouvelle n'en rejettera que 263. Réutilisation de l'eau épurée, séchage des boues sur place, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, bâtiments HQE, filtrage de l'air, etc. Tout est

conçu pour limiter l'impact environnemental.

Si la Lyonnaise ne tient pas l'objectif...

Le challenge est assorti de pénalités si l'opérateur ne tient pas toutes ses promesses. Exemple: contrairement à d'autres, la Lyonnaise ne brûlera pas dans une cimenterie les boues déshydratées qui sortiront de sa station. Un avantage écologique qui implique de les commercialiser sous forme d'engrais agricole sur un marché dont les débouchés sont aléatoires. Si l'opérateur ne tient pas l'objectif, l'article 60 du contrat, l'oblige à reverser au syndicat une "amende" de 0,03 €/m³ d'eau épurée. Dissuasif en regard des 1,5 million de m³ traités par mois. Cela dit, l'opérateur, qui investit sur ses fonds propres 57 M€ prévoit un chiffre d'affaires de 213 M€ sur les vingt ans que durera la concession avec une rentabilité de 6 % avant impôts. Un peu plus qu'un bon investissement dans l'immobilier locatif haut de gamme.

PIERRE VALET

1-Les chiffres concernent la commune de Cannes. Pour Théoule, La Roquette et Auribeau, où l'assainissement était plus cher, la baisse sera plus forte. Pour Mandelieu, Le Carnet, Mougins et Pégomas, le prix final sera ajusté en fonction du coût de la gestion des réseaux que les maires n'ont pas souhaité confier au syndicat.

L'ultrafiltration: bactéries et membranes remplacent les produits chimiques

Là où il fallait cinq opérations, il n'en faut plus que deux. Le principe de l'ultrafiltration épure en dix heures les eaux usées par un procédé plus simple que l'ancien. L'eau, d'abord débarrassée de ses plus gros déchets (par dégrillage et tamisage fin), des corps gras et des sables (par décantation) transite une dizaine d'heures par un bassin où sont cultivées des bactéries. Un peu comme dans une fosse septique, elles dégradent tous les composants organiques qui empoisonnent l'eau.

Dix hectares de membranes

C'est ensuite qu'interviennent les membranes. Ce sont en fait des filtres composés de fibres creuses de 1,9 mm

de diamètre dont la porosité est inférieure à celle de la peau. Elles retiennent donc tous les éléments nocifs, y compris les bactéries qui ont servi à dégrader les polluants. Ces millions de fibres sont regroupées en faisceaux, cassettes et modules qui représentent une surface de filtration totale équivalente à celle de dix terrains de football.

Le procédé est dit biologique car les bactéries remplacent les produits

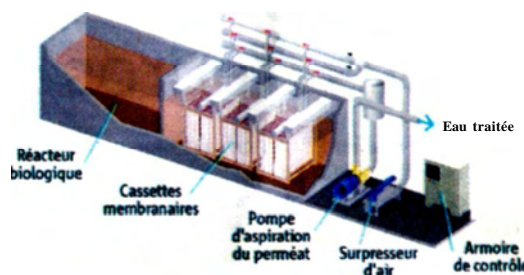


Schéma de l'ultrafiltration: à gauche, le réacteur biologique. A droite, les modules de filtrage. (Infographie D.R.)

chimiques utilisés avant pour agglomérer les boues. Pour illustrer l'efficacité du système, des poissons vivront à l'entrée de l'usine dans un bassin alimenté par l'eau épurée.

Un syndicat à la carte

Un « U » qui change tout. Le Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin cannois (SIABC) devient le Syndicat intercommunal de l'assainissement unifié du bassin cannois (SIAUBC). Ce dernier prend la forme d'un syndicat intercommunal à vocation multiple à la carte. Pourquoi à la carte? Parce que chacune des huit communes peut y adhérer pour une ou plusieurs des compétences suivantes: traitement des eaux, collecte et transport des eaux usées, assainissement non collectif ou assainissement des eaux pluviales. Au sein de l'instance représentative, chaque commune dispose de délégués titulaires. En tout 39 représentants. Si Cannes,

avec 14 voix n'a pas la majorité absolue, le compte y est avec les trois autres communes de l'ancien SIABC (20 sur 39). Car, si les élus ont mis de côté leurs divergences au nom de l'intérêt commun sur ce dossier, les tensions sont encore très fortes. Pour l'instant, le « U » de unifié réunit deux groupes de quatre communes et non pas huit communes, au sein du nouveau syndicat.

L. L.

1-Auparavant il existait deux syndicats concurrents réunissant chacun quatre communes: • Le SIABC avec Auribeau-sur-Siagne, Cannes, La Roquette-sur-Siagne et Théoule-sur-Mer. • Le SIAOAM avec Le Carnet, Mandelieu, Mougins et Pégomas. 2 Auribeau-sur-Siagne, Cannes, La Roquette-sur-Siagne, Le Carnet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Pégomas et Théoule-sur-Mer.